AVOINE CULTIVÉE POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

AVENA SATIVA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

Avena sativa ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Partie aérienne fleurie, fraîche, de Avena sativa L.

IDENTIFICATION

- A. Tige dressée, cylindrique, glabre, pouvant atteindre 1 m de hauteur. Feuilles alternes, planes, linéaires, lancéolées, scabres sur les bords du limbe, engainantes, glabres, à ligule courte. Inflorescence en panicule dressée, pyramidale, lâche, constituée d'épillets pendants, de 20 mm de long environ, à 2 fleurs fertiles chacun. Glumes à 7 à 9 nervures, lancéolées, presque égales, dépassant les fleurs. Glumelles, finement nervées presque égales ; glumelle inférieure coriace, bidentée au sommet ; celle de la fleur inférieure de l'épillet présentant généralement une arête dorsale tordue et genouillée, environ une fois plus longue que les glumes. Fleur à 3 étamines à anthères médifixes. Ovaire uniloculaire, cilié sur le sommet et terminé par 2 stigmates plumeux.
- B. Examinez au microscope un fragment d'épiderme inférieur de la feuille, en utilisant de la solution d'hydrate de chloral R: épiderme du limbe formé de cellules rectangulaires à parois fines disposées en files parallèles à la nervure; certaines files constituées par l'alternance de cellules rectangulaires et de stomates, à parois très épaissies de part et d'autre de l'ostiole, accompagnés de deux cellules annexes de type paracytique (2.8.3); épiderme des nervures comprenant des files de cellules rectangulaires allongées dans le sens de la nervure; certaines files formées par l'alternance de cellules et de poils tecteurs; poils tecteurs unicellulaires, à parois épaissies, renflés à la base et terminés par une courte pointe orientée vers le bas de la feuille et parallèlement à la nervure.

ESSAI

Eléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 65,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Avena elatior. La présence d'épillets de 7 mm à 10 mm de long, et celle de glumes inégales à 1 à 3 nervures signalent une falsification par *Avena elatior* L.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère d'avoine cultivée préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la partie aérienne fleurie, fraîche, de *Avena sativa* L.

Teneur: au minimum 0,015 pour cent m/m d'acide trans-aconitique ($C_6H_6O_6$; M_r 174,1).

PRODUCTION

Méthode 1.1.10 (2371). Drogue coupée en fragments de 0,5 cm à 5 cm. Durée de macération : 3 à 5 semaines.

CARACTÈRES

Aspect: liquide vert-jaune.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg de rutine R et 5 mg de lutéoline R dans 40 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque: plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile: acide acétique glacial R, eau R, butanol R, (10:10:40 V/V/V).

Dépôt : 20 μL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection: pulvérisez une solution de diphénylborate d'aminoéthanol R à 10 g/L dans le méthanol R. Pulvérisez ensuite une solution de macrogol 400 R à 50 g/L dans le méthanol R. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque		
Lutéoline : une bande orangée	Une bande orangée	
Rutine : une bande orangée		
	Une bande jaune-vert	
Solution témoin	Solution à examiner	

ESSAI

Éthanol (2.9.10): 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16): au minimum 1,0 pour cent m/m.

DOSAGE

Chromatographie liquide (2.2.29).

Solution à examiner. Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez environ 2,000 g de teinture mère exactement pesée et complétez à 20,0 mL avec un mélange de 10 volumes de *méthanol R* et 90 volumes d'acide trifluoroacétique R à 0,1 pour cent V/V.

Solution témoin. Dans une fiole jaugée de 100,0 mL, dissolvez 35,0 mg d'acide trans-aconitique R dans un mélange de 10 volumes de méthanol R et 90 volumes d'acide trifluoroacétique R à 0,1 pour cent V/V et complétez à 100,0 mL avec le même solvant. Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 2,5 mL de la solution précédente et complétez à 20,0 mL avec un mélange de 10 volumes de méthanol R et 90 volumes d'acide trifluoroacétique R à 0,1 pour cent V/V.

Colonne:

- dimensions : I = 0.25 m, $\emptyset = 4 \text{ mm}$,
- phase stationnaire: gel de silice octadécylsilylé pour chromatographie R (5 μm),
- température ambiante.

Phase mobile:

- phase mobile A: acide trifluoroacétique R à 0,1 pour cent V/V.
- phase mobile B: méthanol R₂.

Intervalle (min)	Phase mobile A (pour cent <i>V/V</i>)	Phase mobile B (pour cent V/V)
0	90	10
10	90	10
20	0	100

Débit: 1,0 mL/min.

Détection : spectrophotomètre à 220 nm.

Injection: 10 µL.

Temps de rétention de l'acide trans-aconitique : environ 5 min.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Calculez la teneur pour cent m/m en acide trans-aconitique dans la teinture mère, à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{A_{1} \times m_{2} \times 0,025 \times p}{A_{2} \times m_{1}}$$

- A_1 = aire du pic correspondant à l'acide *trans*-aconitique dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner,
- A_2 = aire du pic correspondant à l'acide *trans*-aconitique dans le chromatogramme obtenu avec la solution témoin,
- m_1 = masse de la prise d'essai de teinture mère, dans la solution à examiner, en grammes,
- m_2 = masse d'acide trans-aconitique, dans la solution témoin, en grammes,
- p =teneur pour cent en acide trans-aconitique dans l'acide trans-aconitique R.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.